



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01124

Numéro SIREN : 438 422 347

Nom ou dénomination : A5SYS

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2014 sous le numéro de dépôt 11493



expertise finance conseil

Déposé au Greffe
le 20 OCT. 2014

sous le N° 11493

RCS N° 01 B 124

A5SYS

Société à responsabilité limitée

**Parc d'activité du Moulin Neuf
1 rue Michael Faraday
44800 SAUNT HERBLAIN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
DE LA SARL A5SYS
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

SARL A5SYS

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION DE LA SARL A5SYS EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique et en application des dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés, et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social et, enfin, sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- à analyser la situation de la société, afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons identifié aucun avantage particulier.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

SARL A5SYS

Enfin, la synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Les informations figurant dans les comptes annuels au 30 juin 2014 témoignent d'une structure financière et d'indicateurs d'exploitation satisfaisants.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

OA/Fait à Nantes,
Le 7 octobre 2014

Le commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertrand Cristallini', with a long horizontal stroke extending to the right.

Bertrand CRISTALLINI